

# Département de l'Aude

## Commune de Saint-Hilaire

### CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU - SEANCE DU 13 JUIN 2016

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres absents excusés : 0  
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 1  
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille seize et le treize du mois de juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. BERNEDE Jean-luc, CANET Fanny, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, FLORES Didier, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia, ROCALVE Jean-Paul

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE** : Mme TERRANO Anne-Marie représentée par M. FLORES Didier

**ETAIT ABSENTE** : Mme BURLAN Christelle

**DATE DE LA CONVOCATION** : 8 Juin 2016

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur Pascal LAZARO est désigné à cette fonction qu'il accepte. Le procès-verbal de la séance du 12 Mai 2016 est approuvé à l'unanimité

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées

#### **1. Décisions du Maire - article L.2122.22 du C.G.C.T.**

Les décisions suivantes ont été prises par Monsieur le Maire conformément à l'article L.2122.22 du CGCT soit :

- 12.5.2016** fourniture d'une pompe pour l'arrosage du jardin public auprès de la SARL GOUT PLOMBERIE pour un montant de 655,56 € TTC
- 27.5.2016** contrat d'études confié à M. Gérard SABATIER/GS CONSEILS concernant les démarches préalables à la conclusion de contrats d'assurance pour un montant de 800 €
- 30.5.2016** réparation de la toiture de la sacristie endommagée par l'orage du 12 Mai 2016 confiée à la SARL SANMARTIN pour un montant de 2 392,50 € TTC
- 1.6.2016** initiation au rugby à XIII dans le cadre des activités périscolaires, confiée à la section de Jeunes Limoux/Lauquet XIII à raison de 2 heures par semaine pour la période du 7 Juin au 5 Juillet 2016 pour un montant de 150 €, suite à la défection de l'ASC XIII

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

**Arrivée en séance de Madame Christelle BURLAN**

**Monsieur Mohamed OUBALKASSAM quitte la salle**

#### **2. Remboursement de frais avancés par Monsieur Said FATHI**

Au mois de mai, le garage DYNEFF de CAVANAC fournisseur de la collectivité, a été dans l'impossibilité d'alimenter la commune en essence sans plomb 98. Devant l'urgence de certains travaux à effectuer, du carburant a été acheté par Monsieur Said FATHI, directement à la station service Leclerc de Limoux pour un montant de 59,63 € TTC.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de rembourser à Monsieur FATHI la somme de 59,63 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents**

## Retour en séance de Monsieur OUBALKASSAM

### 3. Détermination taux d'avancement de grade

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade

CADRE D'EMPLOI	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	AGENTS PROMOUVABLES	TAUX D'AVANCEMENT
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 <sup>EME</sup> CLASSE	1	100 %

La présente délibération annule et remplace la délibération en date du 19 Avril 2016 ayant le même objet. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

### 4. Renouvellement du contrat de location du logement du 2<sup>ème</sup> étage de la Poste

Le contrat de location du logement du 2<sup>ème</sup> étage de la Poste conclu avec Monsieur Denis BONNEAUX arrive à échéance le 30 Juin 2016. Monsieur le Maire propose de renouveler le bail avec ce locataire, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- bail conclu pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 éventuellement renouvelable et reconduit selon les conditions du bail
- le montant du loyer mensuel au 1<sup>er</sup> Juillet 2016 sera de 372,02 €
- le montant du loyer sera révisé annuellement au 1<sup>er</sup> Juillet de chaque année suivant les conditions indiquées au contrat (soit en tenant compte de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE l'indice de base étant celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2016)

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de conclure un bail de location avec Monsieur Denis BONNEAUX pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 aux conditions indiquées ci-dessus.. Le preneur devra s'acquitter annuellement auprès de la commune du remboursement de la taxe ordures ménagères de ce logement. Monsieur le Maire à signer tous documents afférents**

### 5. Location du garage de la place de la Pétanque - Loyer au 1<sup>er</sup> Juillet 2016

Monsieur le Maire propose de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 le contrat de location du garage de la Place de la Pétanque conclu avec Monsieur Jean-Louis ALBERTUS, pour une durée d'un an éventuellement renouvelable, en appliquant les clauses d'ajustement. A compter du 1<sup>ER</sup> Juillet 2016, le loyer serait calculé comme suit :

**$(65 \text{ € } 22 : 1 \text{ 630,25}) \times 1 \text{ 620,75} = 64,84 \text{ €}$**

*65 € 22 = loyer depuis le 01.07.2015*

*1630.25 = moyenne des 4 indices trimestriels du coût à la construction - 4<sup>ème</sup> trimestre 2014*

*1620.75 = moyenne des 4 indices trimestriels du coût à la construction - 4<sup>ème</sup> trimestre 2015*

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de reconduire le contrat de location du garage de la Place de la Pétanque à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 pour une durée d'un an éventuellement renouvelable, au profit de Monsieur Jean-Louis ALBERTUS moyennant un loyer mensuel de 64,84 € Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents afférents**

### 6. Dénomination lotissement du Barris

Monsieur le Maire informe ses collègues que le Conseil Municipal dans sa séance du 13 Septembre 2013 avait incorporé dans le Domaine Public Communal les parcelles 793 et 794 de la section AB, représentant la voirie (et ses dépendances) de desserte des habitations situées lotissement du Barris. Il convient à présent de nommer officiellement le lotissement

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de nommer « Lotissement du Barris » le lotissement situé en bordure de l'avenue du Béal comprenant les parcelles cadastrées du n°780 au n°800 de la section AB. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents afférents**

### 7. Décision modificative n°1 au budget principal de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal du modifier le budget principal de la Commune comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

N°compte et intitulé	Crédits inscrits au	Proposition DM n°1
----------------------	---------------------	--------------------

	<b>budget</b>	
<b>Dépenses</b>		
6411 - personnel titulaire	198 000.00	- 11 500.00
64168 - personnel emploi aidé		+ 11 500.00
023 - virement à la section d'investissement	119 280.00	+ 6 895.00
<b>Total</b>		<b>+ 6 895.00</b>
<b>Recettes</b>		
742 - dotation élu local		+ 2 895.00
74718 - participation Etat	2 000.00	+ 4 000.00
<b>Total</b>		<b>+ 6 895.00</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>N°compte et intitulé</b>	<b>Crédits inscrits au budget</b>	<b>Proposition DM n°1</b>
<b>Dépenses</b>		
21318-994 - bâtiments communaux	19 604.31	+ 6 895.00
<b>Total</b>		<b>+ 6 895.00</b>
<b>Recettes</b>		
021 - virement de la section de fonctionnement	119 280.00	+ 6 895.00
<b>Total</b>		<b>+ 6 895.00</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la délibération modificative N°1 au budget principal de la Commune telle qu'elle vient d'être présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents**

### **8. Décision modificative n°1 au budget annexe gestion abbaye**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal du modifier le budget annexe gestion abbaye de la Commune comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>N°compte et intitulé</b>	<b>Crédits inscrits au budget</b>	<b>Proposition DM n°1</b>
<b>Dépenses</b>		
6718 - autres charges sur opérations de gestion	0.00	+ 500.00
<b>Total</b>		<b>+ 500.00</b>
<b>Recettes</b>		
6419 - remboursement sur rémunérations personnel		+ 500.00
<b>Total</b>		<b>+ 500.00</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la délibération modificative N°1 au budget annexe gestion abbaye telle qu'elle vient d'être présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents**

### **9. Aménagement du groupe scolaire - demande de subvention FSIL**

Monsieur le Maire présente à ses collègues le programme de travaux de la réhabilitation du groupe scolaire

Insonorisation phonique cantine	4 510.73 €
Toilettes extérieures	11 828.00 €
Sécurisation des accès	5 396.00 €
Aménagement locaux TAP - cloison	1 628.00 €
Isolation des combles	9 975.50 €
Chaudière bois	42 281.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 619.43 €</b>

*Tous les montants s'entendent HTVA.*

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Subvention C.départemental de l'Aude - bâtiment (attribuée)	9.27 %	7 009.00 €
Montant travaux 23 362.73 € x 30 %		
Subvention C.départemental de l'Aude - chaudière (attribuée)	8.05 %	6 087.00 €
Montant travaux 30 437 € X 20 %		
Subvention région - chaudière (sollicitée)	14.29 %	10 804.25 €

Montant travaux 43 217.00 € X 25 %		
Subvention FSIL sollicitée	45 %	34 028. 55 €
Fonds propres	23.39 %	17 690.63 €
<b>TOTAL</b>		<b>75 619.43 €</b>

*Tous les montants s'entendent HTVA.*

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le programme des travaux ainsi que le plan de financement de l'opération, sollicite une subvention F.S.I.Ld'un montant de 34 039.08 € (taux 45.00 %) afin de mener à bien ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents**

## **10. Réhabilitation du stade - mode de dévolution des travaux**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues, que les travaux de réhabilitation du stade ont été inscrits au budget communal de l'exercice 2016 - opération n°995, pour un montant de 18 500 € TTC. Compte tenu de leur faible montant (inférieur à 25 000 € HTVA) Il propose d'attribuer les travaux en application du 8° de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016. Cependant, afin de s'assurer une utilisation optimale des deniers publics, plusieurs prestataires seront contactés, afin d'obtenir différents devis

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer les travaux selon la procédure qui vient d'être indiquée et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents**

## **11. Aménagement du groupe scolaire - mode de dévolution des travaux**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues, que les travaux de réhabilitation du groupe scolaire ont été inscrits au budget communal de l'exercice 2016 - opération n°990, pour un montant de 30 000 € TTC.

Il propose d'attribuer les travaux en application de l'article 27 du Code des Marchés Publics (MAPA). Les mesures de publicité pourraient être les suivantes :

- contact direct avec plusieurs entreprises afin d'obtenir des propositions (un cahier des charges sera transmis)
- affichage d'un avis sur le panneau extérieur de la Mairie
- insertion sur le site internet de la Commune

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer les travaux selon la procédure qui vient d'être indiquée, précise que les critères d'attribution seront 50 % prix et 50 % valeur technique et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents**

## **12. Travaux sacristie**

Monsieur le Maire informe ses collègues, que le 12 Mai 2016 l'orage très violent qui s'est abattu sur SAINT-HILAIRE a détérioré le plafond de la sacristie. Une déclaration de sinistre a aussitôt été effectuée auprès de la SMACL, assureur de la commune, qui a désigné un expert à savoir le Cabinet CET de TOULOUSE.

La commune dispose des devis suivants concernant la réparation de ce plafond :

- devis entreprise SARL SANMARTIN qui avait été contactée par la commune : 4 065 € HTVA (reprend la totalité du plafond)
- devis entreprise BOUMAZAA répondant à la demande de l'expert : 2 724,64 € HTVA (reprend seulement 2 plaques du plafond+ le mur)

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de faire effectuer les réparations par l'entreprise SANMARTIN conformément au devis présenté. S'il s'avérait au cours du chantier, qu'une partie du plafond pouvait être conservée il serait demandé à l'entreprise SANMARTIN d'adapter son intervention et donc la facture  
Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents afférents**

## **13. Utilisation de la ressource d'eau de Rabassié**

La décision concernant ce point de l'ordre du jour est reportée à une date ultérieure, dans l'attente d'un complément d'information

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures 45

Vu pour être affiché le seize juin deux mille seize conformément aux prescriptions de l'article L.2125 du CGCT.

A Saint-Hilaire, le 16 Juin 2016

Le Maire :  
Jean-Louis CARBONNEL